



## RESERVATION DE SALONS

Royal International Club Château Sainte-Anne  
Nathalie Beirnaerd

e-mail : info@chateau-sainte-anne.be  
Tél : +32 (0)2 663 37 25

## TRAITEUR « Enjoy by Alex »

Cynthia Hombergen  
Alexandre de Radiguès

e-mail : cynthia@enjoytraiteur.be  
alexandre@enjoytraiteur.be  
Tél : +32 (0)2 663 37 43  
+32 (0)2 663 37 42

2017	NON-MEMBRES Tarif full		MEMBRES : EVENEMENTS PROFESSIONNELS/ ASSOCIATIFS Tarif full -50%		MEMBRES : EVENEMENTS PRIVES Tarif full -70%	
	> 4h	≤ 4h	> 4h	≤ 4h	> 4h	≤ 4h
Non assujetti à la TVA (Prix en €)						
<b>Rez-de-chaussée</b>						
Grand Hall	1700	1275	850	640	510	380
Table d'Hôtes ou Restaurant	360	260	180	130	110	80
Table d'Hôtes et Restaurant	660	480	330	240	200	145
Rez-de-chaussée complet	2000	1500	1000	750	600	450
(Location de tente : <b>sur devis</b> )						
Exclusivité (en + du rez complet)	600		300		180	
<b>Premier étage</b>						
Salon du Parc	360	260	180	130	110	80
Salon de Bridge	330	260	165	130	100	80
Salon du Prince ou du Président	500	365	250	180	150	110
Salons Prince et Président	800	600	400	300	240	180
Étage complet	1500	1125	750	560	450	335
<b>Château (soir, w.e et jours fériés)*</b>	3000		1500		900	
* Les samedis du 1avril au 30 octobre, le château se loue dans son entièreté. En dehors de cette période, possibilité de louer le rez-de-chaussée ou l'étage.						
<b>Club House Piscine</b> (membres uniquement)	Saison hiver		A préciser ultérieurement		A préciser ultérieurement	
	Saison Piscine	Tous les jours à pd de 20h, sauf le vendredi		A préciser ultérieurement		A préciser ultérieurement

- Pour bénéficier des conditions « **Membres Evénements Privés** », le membre organisateur doit être en règle de cotisation au moment de la réservation ET de l'événement. Il doit être présent et être concerné de manière directe par l'événement. L'événement doit être de nature « privée » (famille, amis). La facture est adressée directement au membre.
- Pour bénéficier des conditions « **Membres Evénements Professionnels/Associatifs** », le membre organisateur doit être en règle de cotisation au moment de la réservation ET de l'événement. Il doit être présent et peut faire facturer à la société ou l'association qu'il représente.